

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.290

Convention Brigade cœur d'agglo

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.290**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

CONVENTION BRIGADE COEUR D'AGGLO

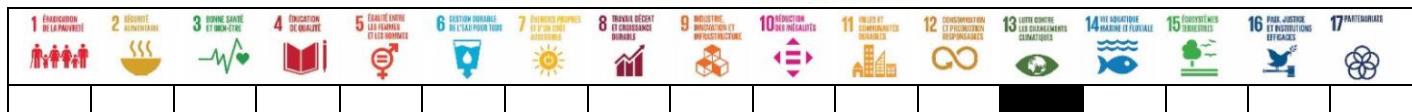
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : optimisation d'une logistique « Poids Lourds » + amélioration du tri = limitation des extractions de ressources

Le plateau d'Angoulême, cœur historique de l'agglomération, concentre une multiplicité d'usages dans un espace très restreint, qui reste pour autant la vitrine touristique du territoire. Il en résulte de nombreux conflits d'usage en matière d'espace, très variables selon les horaires et les secteurs.

L'un des conflits les plus nuisibles à l'image de la ville, par ailleurs engagée dans de multiples démarches de labellisation (4 Fleurs Villes et Villages fleuris, UNESCO,...), est la **présentation des déchets à la collecte**. En grande partie structurel, le problème est d'origines variées :

- Les délais de mise en conformité de certains professionnels,**
- L'absence de respect des règles de dépôts par certains riverains** : la brigade verte constate régulièrement des dépôts de sacs en dehors des horaires votés par la ville d'Angoulême,
- L'absence de locaux-poubelle dans les immeubles** : très souvent à l'origine des problèmes ci-dessus. Cette absence n'encourage pas les gens à stocker les sacs dans leur appartement. La sur-fréquence sur le plateau vient donc aussi de ces insuffisances des propriétaires d'immeubles collectifs, surtout les petits collectifs sans bailleur professionnel,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

- d) **La quasi continuité de la collecte, toute la semaine, appel d'air permanent de sacs noirs** : la collecte quotidienne (pour le secteur des restaurants), résultante historique des paramètres ci-dessus, entraîne une habitude et un réflexe naturel de dépôt quotidien pour tous les usagers qui voient passer une benne, et ce sans souci des jours ou des heures de collecte,
- e) **Le sentiment d'impunité** : les usagers déposent n'importe quand, soit parce qu'ils pensent qu'ils ne risquent rien, soit parce qu'ils sont dans des situations sociales très compliquées, où la propreté du trottoir reste une priorité très éloignée de leur quotidien.

La ville d'Angoulême a déjà entamé plusieurs actions pour normaliser la situation, et permettre à tous les usagers de la ville d'oublier le sujet « déchets » lorsqu'ils s'y déplacent :

- Campagne de sensibilisation, notamment au moyen d'affichages,
- Mobilisation des restaurateurs,
- Mobilisation des propriétaires d'immeubles collectifs par le biais d'un courrier de demande de mise en conformité, à suivre ensuite sur le terrain,
- Démarche juridique pour une verbalisation plus massive et plus systématique.

Cette volonté, qui permet d'obtenir des résultats, doit aujourd'hui être renouvelée pour continuer à donner à la ville un aspect attractif. Cette **brigade « cœur d'agglo »** a pour missions de :

- **localiser** les déchets sauvages, en **tracer** la nature et la localisation,
- **transmettre** ces éléments au service en charge de la verbalisation ou de la facturation, puis **procéder à l'enlèvement immédiat** des déchets.

Cette mesure de soutien à l'attractivité du centre-ville d'Angoulême, et par la même de notre agglomération perdurerait deux ans et serait confiée à la ville d'Angoulême par le biais d'une convention de prestation de service. A l'issue de la première année, une évaluation portant sur les critères suivants sera réalisée :

- Circuits effectivement réalisés sur le centre-ville,
- Nombre d'immeubles mis en conformité pendant l'année passée (locaux créés) ; justificatifs à produire,
- Nombre de métiers de bouche mis en conformité pendant l'année passée (locaux créés et/ou collecte des biodéchets mise en place) ; justificatifs à produire,
- Statistiques des dépôts tracés et/ou enlevés, par adresse,
- Statistiques de verbalisation en matière de dépôts sauvages,
- Statistiques de facturation pour enlèvement de dépôts sauvages.

Ces critères ainsi que les niveaux à atteindre seront définis dans la convention à passer avec la ville.

En complément à cette brigade, il est également proposé :

- l'affectation en tant que besoin d'une équipe de deux agents du service « communication de proximité » du service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, en charge d'une communication permanente sur le secteur. Ces agents auront notamment comme rôle d'accompagner l'arrêt du dépôt des biodéchets dans les ordures ménagères, qui arrive prochainement.
- La mise à disposition d'équipements spécifiques évalués à 25 k€ et décrits en annexe

Considérant l'intérêt communautaire à disposer d'un cœur d'agglomération attractif,

Considérant les actions engagées par l'équipe municipale, et le temps nécessaire pour que les actions en cours portent durablement leurs fruits,

Je vous propose :

D'APPROUVER le principe de reconduction de la brigade « cœur d'agglo » chargée de **localiser** les déchets sauvages, d'en **tracer** la nature, de **transmettre** ces éléments au service en charge de la verbalisation ou de la facturation et de **procéder à l'enlèvement immédiat** des déchets ; ceci afin de faire perdurer l'attractivité du plateau d'Angoulême.

D'APPROUVER une convention de prestation de service avec la ville d'Angoulême pour la brigade « cœur d'agglo » dont le coût annuel sera fixé au maximum à 110,6 k€ par an sur les deux années 2026 et 2027.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer avec les représentants de la Ville d'Angoulême la convention de prestation de services à intervenir.

D'APPROUVER la mise à disposition d'un fourgon équipé d'une valeur de 25 k€ environ à fournir par GrandAngoulême.

D'APPROUVER le principe d'un fonctionnement de cette brigade tel qu'aucun enlèvement ne soit pas tracé, permettant ensuite aux services de la ville d'Angoulême de procéder soit à une facturation, soit à une verbalisation, selon le niveau de récidive de cette adresse.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--